

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir e Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22

M23-001226

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 12901

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benjelloun Taimi Nekhli

Date de naissance : 05/04/1987

Adresse : 7 rue Dohmous Ben Souda Aïcha

CPA : 10000

Tél. : 0661979222 Total des frais engagés : 343.000 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Dr. Mohamed EL-HODARI
PEDIATRE
Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
75, Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca
1er étage - 05 22 99 57 39

Date de consultation : 04/09/2023

Nom et prénom du malade : Benjelloun Taimi

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Benjelloun Taimi

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 10 OCT. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Benjelloun Taimi

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le 04/09/2023

Signature de l'adhérent(e) : Mohamed EL-HODARI

Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris

75, Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca

1er étage - 05 22 99 57 39

LOT 223487
EXP 10 2025
PPV 21.50 DH
Dr. MOHAMED EL HOUARI
DE LA FACULTE DE
PARIS
PEDIATRE

Toxicologie et Pharmacologie Clinique

Asthme de l'enfant

Membre de la société Francise

de Pédiatrie

SUR RENDEZ-VOUS

LOT 223487
EXP 10 2025
PPV 21.50 DH

Dr. Mohamed EL-HOUARI
Casablanca
PEDIATRE
Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
155, Bd Massira Al Khadra - Casablanca
Tél. 02 30 02 57 39

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض الأطفال

أمراض التسمم و بحث الأدوية

أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

الدار البيضاء في 04/03/2003

Benjelloun Tawfiq
RHAFI

- Docteur Tawfiq
il est malade et
son frère a une
toux

2153
xi 4 - Aspirine 500 mg
et son frère a une
toux

4305
PHARMACIE DE LA CROIX Verte
155, Bd Massira Al Khadra
Tél. 02 30 02 57 39

Dolipredil 500 mg
Ioseptol 14 mg toutes les 6
heures et fièvre à 38°
en plus

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : العيادة : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

— VentoLine Spray
2 bouteilles 4 fois/jour
8 Jours

— Effly 125 spray
2 bouteilles matin et
soir 8 Jours

Dr. Mohamed EL-HOUARI
PEDMATP
Spécialiste diplômé de l'Académie de Paris
Bd Al-Assira Al Khadra-Casa
99 57 38 - 05 22 99 57 39